

Analyse de discours

Le discours est le langage mis en action et assumé par le sujet parlant. Au lieu d'opposer la parole et l'action, les linguistes considèrent la parole elle-même comme forme d'action ; ce qui constituera la base de l'approche pragmatique qui étudie le langage en acte.

Le « langage en acte » recouvre :

- Le **langage en situation**, actualisé au cours d'un acte d'énonciation particulier. Dans cette perspective, il est question de l'ensemble des phénomènes observables au cours d'un processus d'actualisation, et plus particulièrement, les modalités de l'inscription dans l'énoncé des énonciateurs (émetteurs et destinataires) impliqués dans ce processus. C'est-à-dire le fonctionnement de ce qui est convenu d'appeler, à la suite d'Émile Benveniste, la « subjectivité langagière », objet de la linguistique (ou pragmatique) de l'énonciation.
- Le **Langage envisagé comme moyen d'agir sur le contexte interlocutif**, et permettant d'accomplir un certain nombre d'actes spécifiques « *speech actes* » traduits en français par « actes de langage », « actes de discours », « actes de paroles », ou « actes de communication », désignant ainsi tout **acte réalisé au moyen du langage**.

De la phrase au discours

Parmi les niveaux ascendants de structuration du langage et les différentes unités qui leur sont attachées, É. Benveniste (1974) distingue celles dont l'organisation est gouvernée par le système sémiotique, le code sous-jacent à chaque langue, et celles relevant d'autres principes organisateurs, sémantiques et énonciatifs en l'occurrence.

Le passage de l'univers sémiotique à l'univers sémantique intervient, explique É. Benveniste, au niveau de la phrase. La phrase intègre des morphèmes en suivant les règles de la syntaxe, appartient à l'ordre sémiotique. Par contre, ce qui relève de l'univers sémantique, c'est quand elle est produite dans un certain contexte par un locuteur poursuivant certaines intentions communicatives et entretenant certains rapports avec un auditoire.

Pour É. Benveniste, la phrase ne dépend plus d'une analyse grammaticale dès qu'on l'envisage comme énoncé, ce qui vaut également pour le discours. Les phrases entrant dans la composition des discours ne peuvent entretenir que des relations sémantiques, car il n'existe pas de cadre comparable à une syntaxe dans lequel elles devraient s'insérer : "*il n'y a pas, de fonction propositionnelle qu'une proposition puisse remplir*" (É. BENVENISTE : 128). La phrase "*ne peut entrer à titre de partie dans une totalité de rang plus élevé. Une proposition peut seulement précéder ou suivre une autre proposition dans un rapport de consécution*" (*de successivité*), de sorte qu'"un groupe de propositions", autrement dit un discours, "*ne constitue pas une unité d'un ordre supérieur à la proposition*" (É. BENVENISTE, 1964 : 129).

D'un point de vue épistémologique, le problème se pose de savoir si l'on parle par énoncés ou par phrases. Les travaux de Bakhtine et de Benveniste ont mis en avant un point important :

« *Apprendre à parler c'est apprendre à structurer des énoncés (parce que nous parlons par énoncés et non par propositions isolées, et encore moins, bien entendu, par mots isolés)* » (Bakhtine 1984 : 285).

« *Après tout, c'est ainsi que nous communiquons, par des phrases, même tronquées, embryonnaires, incomplètes, mais toujours par des phrases* » (Benveniste 1974 : 224).

La phrase → Plusieurs paramètres entrent dans sa définition :

Le critère graphique / intonatif → Une phrase (écrite) se reconnaît à sa ponctuation : elle commence par une majuscule et se termine par un point. À cela s'ajoute un critère prosodique : une phrase (orale) se distingue par une pause et son schéma intonatif. Cependant ces deux critères ne sont pas définitoires : comme le montre C. Vargas (1995 : 91), il est possible de donner le schéma intonatif d'une phrase à une suite de mots : « le, la les, un, une, des », et pourtant, il ne s'agit pas de phrase. Il en est de même à l'écrit où cette suite de mots, même avec majuscule et point, ne constituerait pas une phrase. Inversement, certains écrits privés de ponctuation peuvent contenir des phrases (Béguelin 2000 : 59). Les schémas intonatifs et les signes de ponctuation ne permettent pas de définir la phrase : ils ne servent qu'à en signaler les limites.

Le critère syntaxique → La phrase se présente comme une unité autonome privilégiant les rapports grammaticaux (Meillet 1903 : 355). Cette conception de l'indépendance de la phrase se retrouve dans la linguistique structurale américaine où la phrase est l'unité syntaxique maximale : Léonard Bloomfield fait de la phrase « *la forme linguistique autonome qui ne dépend grammaticalement d'aucun autre ensemble et se suffit à elle-même* » (Bloomfield [1933] 1970 : 161-162). Cette idée figure dans de nombreux travaux. La grammaire générative présente la phrase comme l'unité maximale de l'étude linguistique (Chomsky 1969 : 29), composée d'un syntagme nominal et d'un syntagme verbal. Pourtant, certains phénomènes tels que la conjonction, la juxtaposition, les constructions détachées, entrent dans la « macro-syntaxe » et témoignent des limites formelles de la phrase. Une fois de plus, l'unité phrase est remise en question. Les grammaires utilisent la notion de proposition empruntée à la logique pour déterminer ces phénomènes. La phrase serait alors constituée de deux types de propositions : une principale et une (ou des) subordonnée(s). L'identification des types passe par le procédé de suppression. Une proposition subordonnée pourrait être supprimée (Wagner et Pinchon 1991), mais quelques exemples suffisent à montrer que la distinction n'est pas pertinente, ce qui a amené N. Chomsky (avec phrase matrice et phrase enchâssée), puis Dubois (1969) ou Touratier (1994), pour ne nommer qu'eux, à rejeter les expressions de proposition principale et de proposition subordonnée au profit de la distinction élémentaire « phrase simple vs phrase complexe ». Les études menées sur l'oral vont montrer les limites du concept de phrase conçue comme une unité syntaxique. Les chercheurs sont très vite confrontés à des phénomènes qui ne se rencontrent pas à l'écrit : phrases segmentées, sens induit grâce au contexte... De nombreux travaux montrent que la phrase n'est pas une unité pertinente pour l'étude de l'oral.

Il faut utiliser un autre concept que celui de phrase, qui puisse s'appliquer à la fois à la langue orale et à la langue écrite. Certains proposent la notion de période (composée de clauses ou

d'énonciations, pour Berrendonner par exemple ; composée de « satellites » et de « noyaux » selon Hazaël-Massieux 1995 : 23). Cette notion de période se définit à l'aide d'une structure formelle (un schéma intonatif) et d'une structure informative. La langue orale est constituée de séquences déterminées par des pauses de longueur variable qui ont pour but de transmettre une information (« support vs apport »). Les limites du concept de phrase apparaissent également dans les travaux effectués en linguistique de texte (Charolles 1988 ; Adam 1990, 1992, 1999 ; Berrendonner et Reichler-Béguelin...). L'oral et l'écrit sont deux utilisations différentes d'une même langue. Si la phrase est l'unité de description de l'écrit, elle peut être l'unité de description de l'oral. Mais le concept doit être redéfini. Un autre critère peut être retenu : le critère syntagmatique. À la suite de Jean Perrot, C. Touratier propose de distinguer la syntaxe de la phrase de son organisation syntagmatique dans la chaîne parlée (2001 : 227). Ainsi, il faut distinguer deux types de combinaisons à l'intérieur de la phrase – la combinaison en mots et la combinaison en morphèmes – et donc deux niveaux d'organisation : syntagmatique et syntaxique. Cette distinction, présente dans les travaux de C. Touratier (1994 et 2001), est empruntée aux *Éléments de syntaxe structurale* de Louis Tesnière (1959, 1966) qui opposent « l'ordre structural » à « l'ordre linéaire ».

Le critère sémantique → Certaines définitions de la phrase privilégient le critère sémantique. Le sens prévaut sur la forme. Deux types de définitions peuvent être distingués : – Une définition classique selon laquelle la phrase « *est une unité de sens complet* » (Deloffre 1979 ; Grevisse 1964), empruntée à la tradition (Donat, Beauzée, Chapsal), qui n'est plus guère retenue en linguistique. – Une définition selon laquelle la phrase est le moyen de communiquer une pensée (Bally [1932] 1965 : 35), elle aussi très traditionnelle : depuis Condillac, la phrase permet « *la mise en forme des idées* ». La phrase en tant qu'unité sera analysée par rapport à l'énoncé, lui-même considéré comme unité de communication.

Le critère énonciatif → Très développée par Émile Benveniste (Ono 2007), la linguistique énonciative se manifeste déjà chez Charles Bally ([1932] 1965 : 35) qui distingue entre *modus* et *dictum* : le sujet psychologique s'inscrit dans la phrase et inscrit la dimension énonciative dans sa définition. Marouzeau définit la phrase comme répondant à deux critères : un critère formel et un critère sémantico-énonciatif, « *l'énoncé complet d'une idée conçue par le sujet parlant* » (cité par Chevalier et alii 1964, § 1.2).

C'est pourquoi, certains linguistes préfèrent parler de points de vue.

La théorie des points de vue → Les linguistes de l'école de Prague dans le cadre de la FSP (Functional sentence perspective) ont adopté une division en trois plans de l'analyse phrastique : niveau syntaxique, sémantique et thématique. Certains linguistes de l'école de Prague même craignent la confusion des niveaux. La distinction n'est pas absolue : un niveau peut en influencer un autre. Plus récemment, la notion de « niveau » a été remplacée par celle de « point de vue », qui s'est développée en linguistique à partir de De Saussure. Les trois points de vue sont : morphosyntaxique, sémantico-référentiel et énonciatif-hiérarchique. Selon Hagège (1985), étudier la phrase du point de vue morphosyntaxique met en évidence les rapports entre les termes et l'expression de ces rapports. Il s'agit du « système de la langue » analysé selon sa forme, en sujet et en prédicat. Vargas décrit le point de vue de manière plus

précise : « une phrase est une unité linguistique autonome, constituée d'un ensemble de mots construits selon les règles grammaticales autour d'un ou plusieurs prédicats » (1995 : 91). Du point de vue sémantico-référentiel, la phrase est inscrite dans un monde qui lui est extérieur mais dont elle parle, selon sa production et sa réception des sens, en participant et en procès (Hagège 1985). Selon Vargas certaines phrases, hors contexte, ne présentent pas de sens. D'un point de vue sémantique, la phrase s'analyse en actant et en procès. Le point de vue énonciatif-hiérarchique (Hagège 1985 : 215) permet de constater les faits énoncés par un locuteur à propos ou sur quelque chose, c'est-à-dire, du point de vue de sa relation au locuteur et à l'interlocuteur. La phrase s'analyse ainsi en thème et en rhème. À quoi s'ajoute qu'avec la prise en compte du sujet, la phrase possède une dimension pragmatique. Pour Vargas (1995 : 91) qui parle de point de vue énonciatif, la phrase « *est une unité linguistique minimale complète permettant de dire quelque chose de quelqu'un ou de quelque chose* ». L'analyse de la phrase selon ces trois points de vue ne va pas sans poser de problèmes. D'une part, Hagège applique cette conception à la phrase et donne des exemples d'« énoncés ». D'autre part, Vargas met l'accent sur les problèmes que posent les points de vue sémantique et énonciatif : du « point de vue sémantico-référentiel » d'Hagège, Vargas ne retient que la dimension sémantique.

De l'énonciatif à l'informatif → Les analyses de Jean Perrot (1978) et surtout de Christian Touratier (1993, 2000, 2001) amènent à reconsidérer la dimension sémantique de la phrase en proposant non plus trois mais deux niveaux de description : (i) structure de l'énoncé ou structure syntaxique et (ii) structure du message ou structure sémantico-informative. Ces deux ordres de structuration entrent en étroite collaboration dans les « phrases réalisées » (Perrot 1978 : 95) ou « énoncés » (Perrot 1978 et Touratier 2000, 2001). Perrot distingue entre « énoncé », « unité syntaxique », « réseau de relations entre constituants » et « message », « unité de communication ». Le fait de parler d'unité syntaxique pour l'énoncé pose le problème de l'unité même qui résulte de cette double structuration. D'un point de vue terminologique, la distinction « structure de l'énoncé vs structure du message » n'est pas la plus pertinente pour analyser la phrase elle-même. On remarque à ce propos que Perrot utilise indifféremment les termes de phrase et d'énoncé. Pierre Le Goffic (2001 : 99) distingue lui aussi deux « réalités » – une réalité syntaxique et une réalité énonciative –, ce qui l'amène à penser que phrase et énoncé sont deux unités identiques.

L'organisation informationnelle de la phrase est une réalité qui doit être analysée par des catégories linguistiques spécifiques. Les études menées dans le cadre de la communication par le langage mettent en avant les nombreux problèmes rencontrés pour rendre compte de ce niveau de structuration, contrairement au niveau syntaxique qui est désormais établi.

L'organisation informative → Quatre points délicats peuvent être dégagés : l'organisation de l'information, la définition des unités informatives, la variété terminologique, le découpage des unités.

- L'organisation de l'information : La « visée communicative » de la phrase s'établit en fonction d'éléments variables : la situation, l'intonation, la morphologie, la syntaxe. Tout d'abord, la situation ou plus précisément, la relation au contexte clairement mentionnée

intervient dans l'organisation du message : la situation conditionne la production et la réception de l'information. Ensuite, l'intonation peut faire varier l'information d'une même phrase en mettant en valeur l'élément principal. Puis, les variations de construction peuvent avoir une influence dans la visée communicative de la phrase. L'ordre des termes – c'est notamment le cas des constructions clivées – joue un rôle prépondérant dans la mise en relief de l'information.

- La définition des unités : Les difficultés à définir les unités sont liées à la variété des organisations de l'information et à la variation terminologique. Les définitions des éléments informatifs de la phrase ont évolué dans l'histoire de la linguistique. Les notions de thème et de rhème ont été progressivement définies par les oppositions « connu vs nouveau », « ce dont on parle vs ce qu'on en dit », « support vs apport ». Ces concepts de « support » et d'« apport » proposés par Bernard Pottier (1974) ont été repris par Hazaël-Massieux (1977), Perrot (1978), Touratier (1993, 2000), entre autres. La définition du support informatif est beaucoup plus vaste que celle du thème ou du topic. En effet, le support désigne le « sujet psychologique » mais également le « cadre » dans lequel s'installe la phrase. Ce n'est plus seulement « ce au sujet de quoi on dit quelque chose » mais « ce à propos de quoi le locuteur dit quelque chose. » (Touratier 2000 : 147). La locution « à propos de » recouvre deux aspects : « à l'occasion de », comme une information spatiale ou temporelle qui permettra au locuteur de situer son message, et « au sujet de ». Le support présente un élément informatif qui peut être connu ou nouveau mais qui sert avant tout d'introduction à la véritable information à transmettre. Quant à l'apport, « ce que le locuteur dit à propos du support » (Touratier 2000 : 149), c'est « l'information principale » (Hazaël-Massieux 1977 : 157). Un apport présuppose un support mais pas obligatoirement. Le support peut être non pas linguistique mais contextuel : « Chut ! ». L'analyse en support et en apport peut être retenue dans la mesure où ces deux termes ne reprennent pas les expressions de connu et de nouveau et mettent en évidence le contenu informatif de la phrase. Cependant, on va voir que le découpage en thème et en rhème a été complété par la notion de « transition » et par le « focus » ; aux concepts de « support » et d'« apport » a été ajouté le « report ».

- Le découpage des unités : Tous les constituants de la phrase ne font pas progresser l'information de la même manière ; il faut donc établir une hiérarchie dans l'organisation de l'information. Un lien entre le thème et le rhème est proposé par Jan Firbas (1964), la transition. Jan Firbas parle à ce sujet de « dynamique communicative » ou de « degré de dynamique communicative » : le rhème est un élément dynamique qui fait évoluer la communication davantage que le thème. Chacun de ces éléments se décompose en « reste » et en « propre ». Il en résulte une analyse à six éléments, difficile à réaliser et susceptible d'être discutée. Firbas reconnaît que la méthode a des failles car le découpage varie en fonction des buts à atteindre. La « transition » va d'ailleurs être abandonnée pour être absorbée par le rhème. L'analyse s'effectuera dorénavant plus simplement, en partie thématique et en partie rhématique. C'est J. Perrot (1994) qui propose un découpage ternaire en « support / apport / report » où le concept de « rappel » est renommé « report » afin d'harmoniser la terminologie et de compléter les constituants informatifs de la phrase. Certaines phrases contiennent, en dehors du support et de l'apport, des informations qui peuvent paraître comme secondaires

par rapport à l'information principale et qui constituent un report informatif. Même si la notion de report n'est pas centrale et si les phrases concernées sont en très petit nombre, il en résulte deux types d'analyse : l'analyse binaire en « thème vs rhème » et l'analyse ternaire en « support / apport / report ». La multiplication des travaux signale une absence de consensus. Le point de vue – informatif (centré sur le référent, le dictum) ou énonciatif (centré sur le sujet, le modus) – est capital dans l'approche communicative du langage.

La phrase : unité de langue ou unité de parole ?

Selon De Saussure, la phrase relève de la linguistique de la parole et non de la langue. Toutefois, la linguistique structurale et transformationnelle privilégie l'articulation morphosyntaxique ; la phrase est l'unité linguistique par excellence. Pour Noam Chomsky, la phrase relève de la compétence (c'est-à-dire du code de la langue en opposition à la performance qui est sa mise en œuvre). Pierre Le Goffic (2001 : 99-100) montre que ces deux conceptions de la phrase (celle de De Saussure et celle de Chomsky) ne sont pas opposées mais complémentaires. Du côté du discours, la phrase renvoie à l'énoncé. La phrase est une interface entre deux univers en contact, lieu de passage entre langue et discours (Benveniste 1966 : 130). Selon de nombreux linguistes et grammairiens, la phrase est à la fois une unité syntaxique et une unité sémantique. Ce lieu d'actualisation qu'elle constitue entre la langue et la parole est peut-être à l'origine des difficultés que soulève la dichotomie « phrase vs énoncé ».

En résumé, la phrase est une unité de langage dont la définition nécessite la prise en compte de multiples critères. Cette entité qui apparaît à la fois dans le domaine de la langue et dans le domaine de la parole, est analysée de quatre points de vue différents : syntagmatique, syntaxique, sémantique et informatif, ce dernier point de vue mêlant sémantique et pragmatique.

À cela s'ajoutent les problèmes posés par les phrases inachevées, disloquées ou segmentées, par la gestion des anaphores, les questions de temporalité ou d'inférence, la présence de paragraphes ou de tours de parole, la résolution des ambiguïtés, etc., qui amènent de plus en plus de linguistes à utiliser les termes de « micro » ou de « macrosyntaxe » pour parler d'unités inférieures ou supérieures à la phrase.

Énoncé

Polysémique, en le comparant à la phrase, on distingue trois approches :

- la linguistique énonciative, française notamment, définit l'énoncé comme le produit de l'acte d'énonciation ;
- le développement de la pragmatique définit l'énoncé comme la réalisation particulière d'une phrase ;
- certains auteurs, tels Bakhtine, emploient énoncé pour parler d'une suite de syntagmes, de phrases et même de textes.

Énoncé et énonciation → L'énonciation se réalise en langue et s'adapte à la situation (Maingueneau 1991 : 108). Elle est l'actualisation de la langue en parole ou en discours. Jean Dubois, dans « Énoncé et énonciation » (Langages n° 13) distingue entre l'énoncé en tant que « texte réalisé » et l'énonciation en tant qu'« acte de production du texte ».

Énoncé et texte → de la définition traditionnelle du texte comme production écrite au sens d'unité de discours supérieure à la phrase, dans l'échelle lettre – mot – phrase – texte (en passant par-dessus le paragraphe, unité intermédiaire entre la phrase et le texte).

Le texte est chez Benveniste le produit de l'énonciation. Pour Jakobson, c'est la « matière énoncée » (1936 : 181). Dans une perspective de linguistique textuelle, Jean-Michel Adam oppose l'énoncé, objet concret, et le texte, objet abstrait (Les Textes : types et prototypes, 1992 : 15). Il précise dans Linguistique textuelle : des genres de discours aux textes (1999) que cette opposition est fondée sur une différence d'approche : le texte est un « objet abstrait » pour la linguistique textuelle et un « objet concret » pour l'analyse textuelle. Il est intéressant de noter la permanence du concept de « texte », qu'il s'agisse de l'objet abstrait construit par les « grammaires de texte » ou d'occurrences textuelles de type corpus, objets d'étude se présentant sous forme d'énoncés. Ce texte concret ou « énoncé complet » (Volochnov 1929) résultat d'un acte d'énonciation rappelle le « texte réalisé » de J. Dubois. Mais un problème se pose à propos de sa « structuration ». Alors que Dubois parle de texte structuré pour l'énoncé concret, Adam parle de structure pour le texte abstrait. Toujours selon Adam (1999), les textes concrets ou énoncés complets combinent texte abstrait et discours. Cette position rejoint Louis Guespin (1971) pour qui les textes énoncés peuvent être étudiés sous l'angle de leur structure compositionnelle. Ces mêmes objets peuvent intéresser l'« analyse de discours ». Ceci nous amène à relever une variation. Adam (1999) oppose le texte au discours. Ce dernier est l'inclusion du texte dans son contexte tandis que le texte lui-même renvoie aux notions de « texture » et de « structure ».

Sens et signification

La pragmatique – du grec praxis, « action de l'homme sur l'homme », en opposition à technè, « action de l'homme sur la physis, la nature » – en tant qu'étude du langage en contexte, ouvre la voie à l'étude du sens des énoncés.

Pour certains grammairiens, le sens relève de la phrase et la signification de l'énoncé. Selon l'usage le plus répandu en linguistique, le sens d'un énoncé se construit à partir d'une phrase à laquelle se rattache une signification intégrée dans une situation d'énonciation. Cette construction du sens résulte d'une activité d'interprétation. Cette interprétation résulte elle-même d'une induction, d'une inférence, d'un travail sur l'implicite. Aucun énoncé ne dit tout. Comme le rappelle Moeschler (2001), la notion d'implicite a été introduite avec l'« implicature » de Grice en 1957 et s'est développée dans le domaine anglophone avec la théorie des actes de langage d'Austin (1962) et de Searle (1972) ainsi qu'avec la théorie de la pertinence de Dan Sperber et Deidre Wilson (1989). Mais également, dans le domaine francophone, avec la présupposition d'Oswald Ducrot (1982). Certains énoncés comportant une dimension illocutoire peuvent donner lieu à plusieurs interprétations mais une seule sera adéquate à la situation dans laquelle cet énoncé est prononcé. Grice explique ce phénomène

par la distinction de deux types de significations : une signification naturelle non intentionnelle – le feu ne fait pas de la fumée exprès – et une signification non naturelle mais intentionnelle, cas qui fonde la communication verbale entre les êtres humains. Le problème de la frontière de la signification est résolu par deux théories pragmatiques : une théorie qui s'appuie sur les travaux de Grice et qui parle de signification compositionnelle – il s'agit de la pragmatique cognitive de Moeschler et Reboul – et une théorie qui traite de la signification comme instruction et que Ducrot qualifie de pragmatique intégrée. Deux interprétations s'opposent : soit la signification s'ajoute au contexte tout en s'en distinguant, soit la signification est incluse dans l'usage. Dans le premier cas, le sens d'un énoncé est le résultat d'inférences effectuées par l'allocuteur pour retrouver le « vouloir dire » du locuteur. Sperber et Wilson (1989 : 237) parlent à ce sujet de communication ostensive-inférentielle et développent le principe de pertinence. Cette notion intervient dans la théorie de Moeschler et Reboul pour qui l'équation de la signification compositionnelle, d'une inférence et d'une connaissance du monde a pour résultat le sens d'un énoncé. Contrairement à cette conception cognitive de la pragmatique, la pragmatique instructionnelle de Ducrot (1980 : 11-12) propose que la signification dépende d'instructions, sortes de conventions d'usage associées au contexte d'énonciation. En résumé, la phrase et l'énoncé sont deux unités liées. La différence entre ces dernières, est une différence de niveau : la phrase relève de la théorie (du potentiel) alors que l'énoncé appartient au domaine de l'observable, de la communication (de l'actuel). Une distinction sémantique peut être établie entre la phrase ou « unité de signification » et l'énoncé ou « unité de sens ».